

INFORMATIONS AUX HABITANTS

1. PASSAGE DE ST-NICOLAS AUX ECOLES.

St-Nicolas sera de passage pour les enfants des écoles le **jeudi 07 décembre 2017 à partir de 13 heures 30** pour sa distribution de friandises. Les enfants non scolarisés (de 0 à 3 ans) viendront chercher leur sachet de friandises chez St-Nicolas **de 16 heures 00 à 17h 00** sous le préau couvert des écoles. Une invitation personnelle sera prochainement adressée aux enfants concernés.

2. DISTRIBUTION DES CADEAUX AUX PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS .

La distribution des cadeaux par les membres du conseil municipal, pour les personnes de plus de 65 ans qui n'ont pu assister à la manifestation donnée en leur honneur le dimanche 26 novembre 2017, se fera le **samedi 16 décembre 2017 à partir de 9 heures.**

3. OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE LE 30 DECEMBRE 2017.

Des permanences de mairie seront assurées par le maire le **samedi 30 décembre 2017 de 09 h à 11 h.**

4. RAPPEL - INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES.

Les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes jusqu'au 30 décembre 2017. Les inscriptions se font au secrétariat de mairie sur la base du volontariat. Il faudra rapporter obligatoirement une pièce d'identité ainsi qu'une facture avec domiciliation. Seuls les jeunes ayant obtenu leurs 18 ans seront inscrits d'office.

5. INSPECTION DU VILLAGE – CONTRÔLE DU MAIRE.

Comme annoncé dans l'Informations aux habitants du 06 novembre 2017, les contrôles effectués par le maire les 18 et 26 novembre 2017 ont encore relevé **31 anomalies**. Des courriers personnalisés, à **tous les propriétaires concernés**, vont être transmis au cours de la semaine à venir aux intéressés, dont un certain nombre a déjà été sensibilisé verbalement durant la semaine écoulée.

Le village est en règle générale « *propre* » et nous remercions les habitants pour leurs efforts. Nous ne pouvons par contre point accepter que certains ne respectent pas un minimum de propreté et d'entretien au droit de leur propriété !

6. OBJET TROUVE - CLE.

Une clé a été trouvée devant l'immeuble 18, rue Nationale. Son propriétaire pourra venir la récupérer au secrétariat de mairie durant les heures d'ouverture au public, les mardis et jeudis de 17 h à 19 h.

7. MODALITES POUR LE SPECTACLE OFFERT PAR LA CASC AUX PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS.

Les personnes de plus de 65 ans, intéressées à participer à la pièce de théâtre en dialecte au W de WOUSTVILLER, le **dimanche 18 février 2018** à partir de 14h 30, **viendront s'inscrire en mairie avant le vendredi 19 janvier 2018**. Un formulaire spécial sera à compléter à cet effet. Le nombre de place est limité à **50**. Le déplacement sera à la charge des intéressés. Les personnes à mobilité réduite pourront bénéficier d'un transport en véhicule spécialisé avec une prise en charge de la C.A.S.C.

8. ARRETE PREFECTORAL REGLEMENTANT L'UTILISATION D'ARTIFICES SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Un arrêté préfectoral a été pris le 16 novembre 2017 réglementant temporairement la vente, l'utilisation, le port et le transport des artifices dits de divertissement et articles pyrotechniques.

Toute acquisition, cession, transport, vente ou utilisation **d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques qu'elle qu'en soit la catégorie est interdit pour les particuliers du 02 décembre 2017 au 02 janvier 2018** sur la voie publique ou en direction de la voie publique et dans les autres lieux de grands rassemblements, notamment les enceintes sportives.

L'interdiction préfectorale ne vaut cependant pas pour les catégories **C1, C2, F1 et F2**.

L'arrêté préfectoral complet est affiché dans la vitrine extérieure de la mairie.

St-Jean Rohrbach, le 03 décembre 2017.

 Le maire
Cyrille FÉTIQUE



L'ensemble des conseillers municipaux, les adjoints, les employés de la collectivité vous souhaitent d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs Vœux de Bonheur et de Santé pour la nouvelle année.